
Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2016

Le jeudi vingt-six mai deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

Convocation : jeudi 19 mai 2016

Nombre de conseillers communautaires : 25 (Quorum = 13)

Nombre de conseillers présents : 20

Pour Daumeray : ATANI Béatrice, DAVY Jean-Luc, GILBERT André, JAHIER Eliane, MARTIN Denis.

Pour Durtal : AUGÉUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, GALAY Christine, NESLO Alain, PILON Jean-Yves,

Pour Les Rairies : CHARRIER Joëlle, FICHE Stéphanie, LANCELOT Patrick.

Pour Montigné Les Rairies : CHASSOULIER Gérard, JUBEAU Emmanuelle,

Pour Morannes : CLEMOT Dany, DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert, LECOURT Sylvie.

Nombre de conseillers absents excusés : 3

DRION Emmanuel (procuration à LECOURT Sylvie), LE MEUR Cécile, ZIMMERMANN Valérie (procuration à CLEMOT Dany).

Nombre de conseillers absents : 2

GUITTON Didier, VIERON Virginie.

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : BOBET Corinne

Affichage compte-rendu : mardi 31 mai 2016

Sommaire

I- Approbation PV Conseil communautaire du 28.04.16	2
II- Administration générale	2
2.1) Réélection de la Commission d'appel d'offres [CAO]	2
III- Finances	3
3.1) Transfert de charges	3
IV- Enfance-Jeunesse - Piscine	4
4.1) Compte rendu de la Commission du 02.05.16	4
V- Intercommunalité	4
5.1) Point sur la fusion	4
5.2) Avis sur le projet d'arrêté de périmètre du volet AEP du SDCI.....	5
VI- Questions diverses	7
6.1) Modification des tarifs du péricentre des accueils de loisirs	7
6.2) Participation au projet de méthanisation pour la pré-étude.....	8

I- Approbation PV Conseil communautaire du 28.04.16

Avis du Conseil : Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016.

II- Administration générale

2.1) Réélection de la Commission d'appel d'offres [CAO]

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a entamé la réforme de la commande publique annoncée en juillet 2015. Le décret du 27 mars 2016 achève la transposition des directives européennes et met en œuvre la réforme. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2016, l'ancien code des marchés publics, en vigueur depuis 2006, est abrogé.

Conséquences :

- 1) Les intercommunalités composées de communes de moins de 3 500 habitants vont être amenées à réélire leur Commission d'appel d'offres pour tenir compte des nouvelles règles issues de la réforme des marchés publics.
- 2) Comme le prévoit l'article L1411-5 du CGCT, la CAO de tous les EPCI doit invariablement être composée de son président et de 5 membres élus.

Avis du Conseil : Le Conseil nomme à la CAO :

160526-77 - Réélection de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil communautaire,

Vu la réforme du Code des marchés publics,

Vu l'article L.22 du Code des Marchés Publics,

Considérant que la composition de cette commission est de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Après en avoir délibéré,

Désigne Mme CHARRIER Joëlle, Présidente, ou son représentant Mme BOBET Corinne, Présidente de la CAO,

Ont été déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
1) M. DE MIEULLE Roger	1) Mme LECOURT Sylvie
2) M. NESLO Alain	2) Mme DESCAMPS Josée
3) M. DAVY Jean-Luc	3) M. GUITTON Didier
4) M. CHASSOULIER Gérard	4) Mme JUBEAU Emmanuelle
5) M. KAHN Gilbert	5) Mme ATANI Béatrice

III-Finances

3.1) Transfert de charges

Avis de la Commission locale d'évaluation du transfert des charges [CLECT] du 26.05.16 : Le CLECT propose de retenir le calcul pour le transfert de charges de la compétence « Incendie – contribution au budget du SDIS » par rapport au coût réel n°1 des budgets communaux lors de l'exercice précédent.

Avis du Conseil : Le Conseil suit l'avis de la CLECT.

160526-78 - Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT du 26 mai 2016 annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve le présent rapport de la CLECT ;
- 2) Approuve le montant des attributions de compensation attribué aux communes membres, présenté dans le tableau ci-dessous :

Attribution de compensation au 01/01/2016	
Durtal	798 886.66 €
Daumeray	315 937.12 €
Morannes Sur Sarthe	26 714.70 €
Les Rairies	76 514.25 €
Montigné les Rairies	5 294.21 €
Total	1 223 346.94 €

Une fois le montant du transfert de charges fixé, une décision modificative au budget principal a dû être prise, afin de diminuer les crédits de l'article 73921 « dotation de compensation » du montant voté par la CLETC puis d'attribuer à l'article 6553 « contribution incendie » le montant de la participation SDIS 2016.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la DM n°2 au budget principal suite au transfert de charges.

160526-79 - Décision modificative n°2 au budget principal

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL 2016 n° 37 du 22/03/2016 intégrant dans les statuts de la CC les Portes de l'Anjou la compétence « Incendie et Secours »,

Vu le rapport définitif du 26/05/2016 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées modifiant les attributions de compensation des communes membres,

Vu le budget de la CC les Portes de l'Anjou voté le 28/01/2016,
Considérant que la contribution au SDIS n'ayant pas été prévue au budget 2016, il est nécessaire de
procéder à une décision modificative,
Après en avoir délibéré,
Approuve la décision modificative présentée ci-dessous :

Imputations	Montant
Dépenses de fonctionnement	
Article 6553 contribution SDIS	+ 138 576 €
Article 73921 Attribution de compensation	- 137 297 €
Article 022 dépenses imprévues	- 1 279 €

IV-Enfance-Jeunesse - Piscine

4.1) Compte rendu de la Commission du 02.05.16

Le compte rendu de la Commission du 02.05.16 a été présenté aux conseillers communautaires.

① La mise à disposition de créneaux piscine pour les ALSH et EJ en juillet et août 2016

Les Accueils de loisirs et les Espaces Jeunes sollicitent des créneaux piscine pendant les mois de juillet (mercredi 6, 13, 20 et 27) et d'août (mercredi 17, 24 et 31) :

- Pour l'ALSH : de 10h à 12h ;
- Pour les Espaces Jeunes : de 15h à 17h.

Avis de la Commission : La Commission propose de mettre ces créneaux à disposition des ALSH et des EJ.

Avis du Bureau : Le Bureau émet un avis favorable à la mise à disposition de créneaux aux ALSH et EJ.

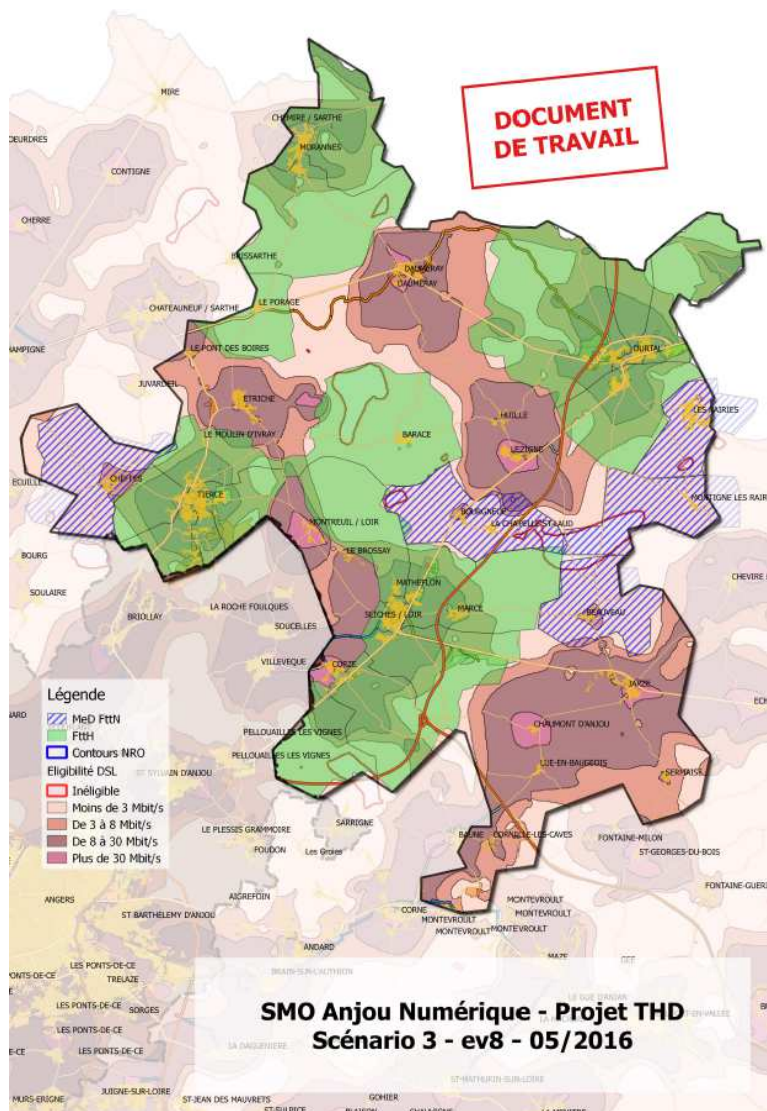
Avis du Conseil : Le Conseil autorise la mise à disposition de créneaux piscine aux ALSH et EJ durant la saison estivale 2016.

V-Intercommunalité

5.1) Point sur la fusion

Retour sur le Comité de pilotage du 11.05.16 qui s'est tenu à SEICHES ainsi que celle sur l'aménagement numérique

Avis du Conseil : Le Conseil prend à l'unanimité une décision de principe concernant le scénario n°3-ev8 représentant un coût de 8 309 548€ pour le futur EPCI pour le déploiement du très haut débit. Un courrier sera transmis dans ce sens au SMO Aménagement numérique.



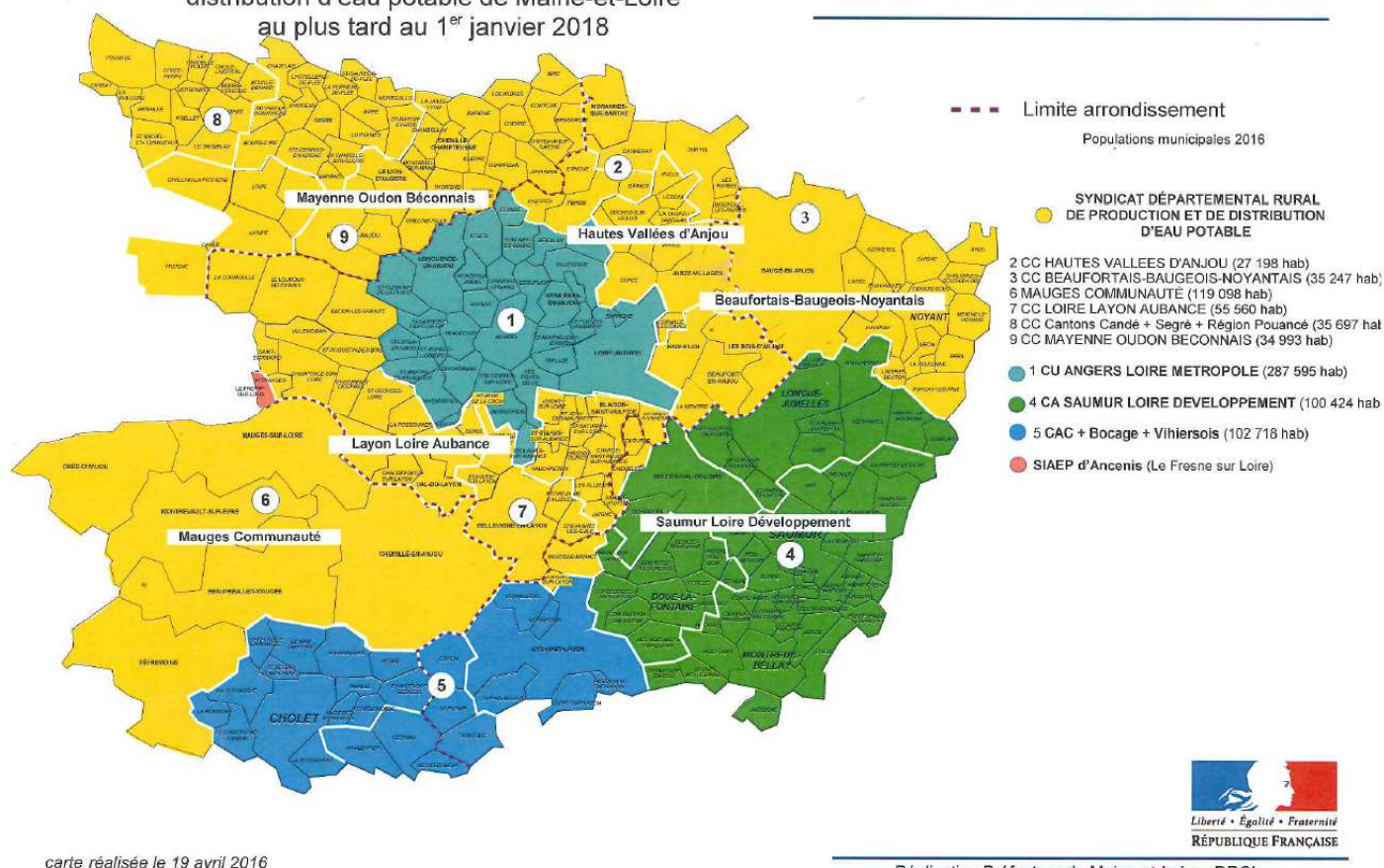
5.2) Avis sur le projet d'arrêté de périmètre du volet AEP du SDCI

La procédure de révision du Schéma départemental de coopération intercommunale [SDCI] a abouti à la signature d'un arrêté préfectoral du 18 février 2016 validant notamment le principe d'un regroupement des structures de gestion de l'eau potable en Maine et Loire.

En application à ce document, un nouvel arrêté préfectoral n°2016-31 a été pris le 14 mars 2016 afin de créer un syndicat rural unique de l'eau, constitué de toutes les collectivités n'appartenant pas aux 3 agglomérations du département, et exerçant l'ensemble des compétences associées à la gestion de l'eau potable (production, traitement, transport, stockage et distribution).

Périmètre du syndicat départemental rural de production et de distribution d'eau potable de Maine-et-Loire au plus tard au 1^{er} janvier 2018

MAINE-ET-LOIRE



Conscientes de l'intérêt de rationaliser le nombre de structures et de favoriser les rassemblements, une proposition à 3 syndicats ruraux (en plus des 3 agglomérations) avait été élaborée lors de réunions des structures compétentes en eau potable.

- La proposition actuelle de Mme la Préfète de Maine et Loire ne répond donc pas au souhait des élus d'une mission de service public de qualité et de proximité gérée par une structure à taille humaine
- Cette proposition à syndicats ruraux être aménagée si un vote majoritaire contre la proposition de syndicat rural unique est exprimé par les communes, EPCI et syndicats d'eau consultés. En effet, dans ce cas, la loi prévoit une nouvelle réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale, au cours de laquelle un amendement peut être voté dans les mêmes conditions que pour la consultation sur le projet de SDCI

A savoir :

- Les structures ont décidé le 29 avril 2016 de lancer une étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente tant d'un point de vue du service rendu aux abonnés que du fonctionnement interne des collectivités. Lors de cette réunion, un groupe de travail a été constitué pour le pilotage de ce dossier, composé du :
 - SIAEP DE SEICHES SUR LE LOIR,
 - SIAEP LOIR ET SARTHE,
 - SIAEP LOIRE BECONNAIS,

- SIAEP DE COUTURES,
 - SIAEP REGION OUEST CHOLET,
 - SMAEP DES EAUX DE LOIRE/SIDAEP MAUGES-GATINE,
 - Syndicat Val de Loire,
 - SIAEP BEAUFORT EN VALLEE
 - SIAEP SEGREEN
 - CONSEIL DEPARTEMENTAL
- Le Conseil Départemental pourrait porter la démarche via la mise à disposition d'agents et solliciterait des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Une réunion est prévue avec les services de l'Etat, du Département et le groupe de travail ci-dessus mentionné le 7 juin prochain. Cette réunion sera essentielle dans la définition des objectifs de l'étude.

Avis du Conseil : Le Conseil exprime les avis suivants :

150526-80 - Avis sur l'arrêté préfectoral n°2016-31 du 14 mars 2016 portant sur le projet de périmètre d'un syndicat départemental rural d'eau potable

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-31 du 14 mars 2016 portant sur le projet de périmètre d'un syndicat départemental rural d'eau potable,

Considérant la volonté commune de concertation des différentes structures en charge de la compétence eau potable et la démarche engagée,

Après en avoir délibéré,

- Exprime un avis défavorable à la proposition de création d'un Syndicat départemental rural de l'eau potable,
- Manifeste sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence « eau potable » à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis 2015,
- Souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais, étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés,
- Demande à ce que la mention de cette étude soit intégrée sous la forme d'un amendement dans le présent SDCI de façon à ce que les conclusions, même si elles sont arrivées après le 31 décembre 2016, soient applicables juridiquement.

VI-Questions diverses

6.1) Modification des tarifs du péricentre des accueils de loisirs

Suite au 1^{er} Conseil de vie des accueils de loisirs qui s'est tenu le 19.05.16, le gestionnaire a proposé une modification des tarifs du péricentre.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la modification des tarifs.

160526- 81 - Modification des tarifs des ALSH de la CCPA

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence Enfance-Jeunesse de la CCPA,

Considérant que l'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public est le nouveau gestionnaire des Accueils de Loisirs et des Espaces Jeunes de la CCPA depuis le 01.01.2016,

Vu la délibération n°160128-48 portant sur la validation des tarifs des accueils de loisirs de la CCPA en date du 28.01.16,

Vu la proposition du conseil de vie des ALSH du 19.05.16 de modifier les tarifs de garderie pour les 2 dernières tranches,

Après en avoir délibéré,

Valide la modification de la grille tarifaire des ALSH avec les 9 tranches de quotient familial proposée par l'URPEP pour les mercredis et les vacances scolaires de l'année 2016 :

A partir du 1^{er} janvier 2016	La journée sans repas	La 1/2 journée sans repas	Repas	Garderie la 1/2 heure
QF ≤ 336	1,84 €	0,92 €	2,40 €	0,40 €
337 ≤ QF ≤ 350	2,17 €	1,09 €	3,00 €	0,40 €
351 ≤ QF ≤ 395	3,20 €	1,60 €	3,45 €	0,40 €
396 ≤ QF ≤ 450	4,90 €	2,50 €	3,45 €	0,40 €
451 ≤ QF ≤ 600	6,00 €	3,10 €	3,45 €	0,40 €
601 ≤ QF ≤ 750	7,90 €	3,85 €	3,45 €	0,60 €
751 ≤ QF ≤ 900	9,20 €	4,60 €	3,45 €	0,80 €
901 ≤ QF ≤ 1200	10,70 €	5,30 €	3,45 €	0,80 €
QF > 1201	12,20 €	6,10 €	3,45 €	0,80 €

6.2) Participation au projet de méthanisation pour la pré-étude

Une association a été créée sous le nom de la LAMPA [Association Agri-méthanisation des Portes de l'Anjou], avec comme Président M. MARTIN Denis.

Un rendez-vous sera pris avec l'association et la chambre de l'agriculture pour définir les modalités de la convention et la participation financière de la CCPA au projet de mise en place d'une unité de méthanisation agricole collective territoriale.

Sans autre question, la séance est levée à 19h30

Date du prochain Conseil communautaire : jeudi 23 juin 2016

Liste des délibérations de la séance du 26.05.16

160526-77 – Réélection de la Commission d'appel d'offres

160526-78 – Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation du transfert des charges

160526-79 – Décision modificative n°2 au budget principal

160526-80 – Avis sur l'arrêté préfectoral n°2016-31 portant sur le projet de périmètre d'un syndicat départemental rural d'eau potable

160526-81 – Modification des tarifs des ALSH de la CCPA

CHARRIER Joëlle		GALAY Christine	
ATANI Béatrice		GILBERT André	
AUGEUL Guy		JAHIER Eliane	
BOBET Corinne		JUBEAU Emmanuelle	
CHASSOULIER Gérard		KAHN Gilbert	
CLEMOT Dany		LANCELOT Patrick	
DAVY Jean-Luc		LECOURT Sylvie	
DE MIEULLE Roger		MARTIN Denis	
DESCAMPS Josée		NESLO Alain	
DRION Emmanuel <i>(Procuration à LECOURT Sylvie)</i>		PILON Jean-Yves	
FICHE Stéphanie		ZIMMERMANN Valérie <i>(Procuration à CLEMOT Dany)</i>	